

ANNEXE IV

B. CARTE DE CAPTURE

(voir article 70)

POSTE POUR PRISONNIERS DE GUERRE	<div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px 10px;">Franc de port</div>
CARTE DE CAPTURE DE PRISONNIERS DE GUERRE	
<p style="text-align: center;">IMPORTANT</p> <p>Cette carte doit être remplie par chaque prisonnier immédiatement après qu'il aura été fait prisonnier et chaque fois qu'il aura changé d'adresse, par suite de son transfert dans un hôpital ou dans un autre camp.</p> <p>Cette carte est indépendante de la carte spéciale que le prisonnier est autorisé à envoyer à sa famille.</p>	<p>AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE</p> <p>COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE</p> <p style="text-align: right;"><u>GENÈVE</u> (SUISSE)</p>

1.
Recto

Ecrire lisiblement et en lettres capitales	1. Puissance dont le prisonnier dépend
2. Nom	3. Prénoms (en toutes lettres)
4. Prénom du père	
5. Date de naissance	6. Lieu de naissance
7. Grade	
8. N° matricule	
9. Adresse de la famille	
*10. Fait prisonnier le: (ou) Venant de (camp n°, hôpital, etc.)	
*11. a) Bonne santé — b) Non blessé — c) Guéri — d) Convalescent — e) Malade — f) Légèrement blessé — g) Grièvement blessé.	
12. Mon adresse actuelle: Numéro de prisonnier Désignation du camp	
13. Date	
14. Signature	
* Biffer ce qui ne convient pas — Ne rien ajouter à ces indications — Voir explications au verso.	

2.
Verso

Remarques. — Cette formule devrait être établie en deux ou trois langues, notamment dans la langue maternelle du prisonnier et dans celle de la Puissance détentrice. Dimensions réelles: 15 × 10,5 cm.